



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E168253

VALABLE JUSQU'AU 23/02/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/07/2024

21 000

Raison sociale : CONCEPT ENERGY

33 RUE LE CORBUSIER

94000 CRETEIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CRETEIL 81894642800021

Téléphone : 06 99 20 20 26

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : concept.energy@hotmail.com

Siret : 818 946 428 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 214220200154

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010359013604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010359013604

Responsabilité légale :

IVANCIC DOREL PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/09/2025
4511 PROB	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	09/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/02/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/02/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	09/09/2025
o Isolation des combles perdus	24/02/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.